



Luxembourg

Ratification de la Convention européenne des droits de l'homme en 1953

Juge national : Georges Ravarani

Les [CV des juges](#) sont disponibles sur le site internet de la CEDH

Juges précédents : Marc Fischbach (1998-2004), Alphonse Spielmann (1985-1998), Léon Liesch (1977-1985) Henri Delvaux (1976-1977), Eugène Rodenbourg (1959-1975), Dean Spielmann (2004-2015)

[Liste des juges à la Cour depuis 1959](#)

La Cour a traité 36 requêtes concernant le Luxembourg en 2018, dont 35 qu'elle a déclarées irrecevables ou dont elle n'a pas poursuivi l'examen (requêtes rayées du rôle). Elle a prononcé un arrêt (portant sur une requête), qui a conclu à au moins une violation de la Convention européenne des droits de l'homme.

Requêtes traitées en	2016	2017	2018
Requêtes attribuées à une formation judiciaire	38	38	35
Requêtes communiquées au Gouvernement	6	1	2
Requêtes terminées :	22	53	36
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (juge unique)	20	47	32
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (comité)	1	4	3
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (chambre)	1	1	0
- tranchées par un arrêt	0	1	1

En ce qui concerne les formations judiciaires de la Cour et la procédure devant elles, voir le [site internet de la Cour](#).

Les statistiques concernant les mesures provisoires sont disponibles [ici](#).

Requêtes pendantes devant la Cour au 01/01/2019	
Total des requêtes pendantes*	19
Requêtes pendantes devant une formation judiciaire :	7
Juge unique	2
Comité (3 juges)	0
Chambre (7 juges)	5
Grande Chambre (17 juges)	0

* y compris les requêtes pour lesquelles les formulaires complétés n'ont pas encore été reçus

Luxembourg et ...

le greffe

Le greffe a pour rôle de fournir à la Cour un soutien juridique et administratif dans l'exercice de ses fonctions judiciaires. Il se compose de juristes, de personnel administratif et technique et de traducteurs. Il compte actuellement **639** agents.

Affaires marquantes, arrêts rendus

Grande Chambre

[Boulois c. Luxembourg](#)

03.04.2012

L'affaire concernait le refus d'accorder un congé pénal (autorisation de sortie) à un détenu qui en avait plusieurs fois fait la demande ainsi que l'absence de recours opposable au refus des autorités d'accéder à cette demande.

L'article 6 n'est pas applicable et qu'il n'y a pas eu, dès lors, violation de l'article 6 § 1 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Chambre

Affaires relatives au droit à la vie (article 2)

[Pereira Henriques c. Luxembourg](#)

09.05.2006

Concernait un ouvrier qui fut tué dans un accident du travail. La femme et les enfants du défunt dénonçaient l'absence d'enquête effective sur les circonstances du décès de leur mari et père.

Violation des articles 2 et 13 (droit à un recours effectif)

Non-violation de l'article 6 (droit à un procès équitable)

Affaires concernant l'article 6

Droit à un procès équitable

[Ewert c. Luxembourg](#)

22.07.2010

Concernait la saisie par les enquêteurs, dans le cadre de la procédure à l'encontre du requérant, d'un classeur qui aurait contenu des correspondances avec son avocat. Le requérant fut condamné à vingt ans de réclusion pour avoir tenté de faire assassiner un homme d'affaires.

Violation de l'article 6

Non-violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale)

[Procola c. Luxembourg](#)

28.09.1995

Procola, une laiterie constituée sous la forme d'une association agricole, attaqua les décisions de fixation des quotas laitiers.

Violation de l'article 6

La Cour a constaté qu'il y avait eu exercice successif, par quatre conseillers d'État, de fonctions consultatives et de fonctions juridictionnelles.

Droit à un procès équitable dans un délai raisonnable

[Kuhn c. Luxembourg](#)

04.11.2010

Concernait la durée de la procédure civile dans le cadre du procès du crash d'un avion Luxair en 2002. Les requérants avaient perdu leur fils et s'étaient constitués partie civile.

Violation de l'article 6 § 1

[Leandro da Silva c. Luxembourg](#)

11.02.2010

Concernait un litige avec l'administration qui avait entraîné une longueur de procédure. L'arrêt marque une évolution importante de la situation au regard de l'épuisement des voies de recours internes.

Violation de l'article 6 § 1

Droit à l'assistance d'un avocat

[A.T. c. Luxembourg \(n° 30460/13\)](#)

09.04.2015

L'affaire concernait l'absence d'assistance effective d'un avocat offerte à A.T., arrêté sur la base d'un mandat d'arrêt européen, durant l'audition par la police puis durant le premier interrogatoire devant le juge d'instruction.

Violation de l'article 6 § 3 c) (droit à l'assistance d'un avocat) combiné avec l'article 6 § 1 (droit à un procès équitable) en raison du défaut d'assistance d'un avocat lors de l'audition par la police

Non-violation de l'article 6 § 3 c) combiné avec l'article 6 § 1 quant au défaut d'accès au dossier avant le premier interrogatoire devant le juge d'instruction

Violation de l'article 6 § 3 c) combiné avec l'article 6 § 1 en raison de l'absence de communication entre le requérant et son avocat avant le premier interrogatoire devant le juge d'instruction

Affaires portant sur la liberté d'expression (article 10)

Saint-Paul Luxembourg S.A. c. Luxembourg

18.04.2013

L'affaire concernait une ordonnance de perquisition et de saisie émise par un juge d'instruction à l'encontre d'un journal qui avait publié un article au sujet duquel une personne mentionnée et son employeur se plaignirent auprès de la justice.

[Violation de l'article 8 \(droit à la vie privée et familiale\)](#)

[Violation de l'article 10](#)

Backes c. Luxembourg

08.07.2008

Concernait la condamnation d'un ancien cadre de la société *Clearstream* coauteur de l'ouvrage « *Révélation\$* ». Il avait été condamné pour injure à l'égard d'un avocat luxembourgeois, auquel il avait fait référence dans un passage du livre.

[Non-violation de l'article 10](#)

[Non-violation de l'article 6 \(droit à un procès équitable\)](#)

Roemen et Schmit c. Luxembourg

25.02.2003

Concernait des perquisitions effectuées chez un journaliste et son avocate suite à la rédaction d'un article sur un ministre luxembourgeois accusé de fraude fiscale.

[Violation des articles 10 et 8 \(droit au respect de la vie privée et familiale\)](#)

Thoma c. Luxembourg

29.03.2001

Concernait la condamnation d'un journaliste pour avoir, lors d'une émission de radio, cité un confrère qui avait écrit que tous les fonctionnaires de l'administration des eaux et forêts, à l'exception de l'un d'entre eux, étaient corruptibles.

[Violation de l'article 10](#)

Affaires ayant trait à la protection de la propriété (article 1 du Protocole n° 1)

Kemp et autres c. Luxembourg

24.04.2008

Concernait l'acquisition par l'État, en 1970, de terrains ayant appartenu aux parents des requérantes dans le cadre d'un projet

de construction d'une autoroute, lequel ne fut cependant pas réalisé selon le plan initialement établi. Les requérants se virent opposer un refus à leur demande de rétrocession des terrains litigieux.

[Non-violation de l'article 1 du Protocole n°1](#)
[Violation de l'article 6 \(droit d'accès à un tribunal\)](#)

Schneider c. Luxembourg

10.07.2007

Concernait l'obligation pour la requérante de s'affilier à un syndicat de chasse et de laisser les chasseurs accéder à son terrain, alors que celle-ci était pour des raisons morales contre la chasse.

[Violation de l'article 1 du Protocole n°1 et de l'article 11 \(liberté de réunion et d'association\)](#)

Affaires marquantes, décisions rendues

Thilgen c. Luxembourg

10.03.2009

Concernait, pour les autorités luxembourgeoises, l'obligation d'enquêter dans le cadre du dépôt de plainte du requérant, à la suite du décès de sa sœur lors d'une hospitalisation d'urgence. Il se plaignait que l'enquête menée n'avait pas été effective.

[Règlement amiable](#)

Autres affaires marquantes, arrêts rendus

Wagner et J.M.W.L. c. Luxembourg

28.06.2007

Concernait le refus des autorités luxembourgeoises de donner force exécutoire à un jugement péruvien prononçant l'adoption plénière d'une mineure, au motif que la loi luxembourgeoise interdisait l'adoption par une personne célibataire.

[Violation des articles 6 \(droit à un procès équitable\) et 8 \(droit au respect de la vie privée et familiale\) pris isolément et en combinaison avec l'article 14 \(interdiction de la discrimination\)](#)

**Contact à l'Unité Presse de la CEDH
+33 (0)3 90 21 42 08**